



DÉPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 18 MARS 2019

Délibération n°2019035

Date de convocation : 11/03/2019

Membres en exercice : 26

Votants : 26

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 1

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte publié le : 26/03/2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-huit mars à neuf heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à Orange, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de M. Jacques BOMPARD :

Présents :

Châteauneuf-du-Pape : AVRIL Claude

Courthézon : ROCHEBONNE Alain, LEMAIRE Marie-Thérèse, FENOUIL Jean-Pierre

Jonquières : BISCARRAT Louis, MAFFRE Claudine, FLEURY George-Andrée

Orange : BOMPARD Jacques, TESTANIÈRE Gérald, SABON Denis, STEINMETZ-ROCHE Marion, PASERO Jean-Pierre, ARNAUD-PERVEYRIE Carole, BOURGEOIS Claude, BÉGUELIN Armand, MARQUOT Xavier, CRESPO Anne, GASPA Catherine, HAUTANT Anne-Marie, LAROYENNE Gilles

Absents ayant donné pouvoir : LORHO Marie-France pouvoir à BOMPARD Jacques, GALMARD Marie-Thérèse pouvoir à TESTANIÈRE Gérald, GRABNER Chantal pouvoir à GASPA Catherine, TRAMIER Sandy pouvoir à BOURGEOIS Claude, BOMPARD Guillaume pouvoir à ARNAUD-PERVEYRIE Carole, FIDÈLE Serge pouvoir à BISCARRAT Louis

Secrétaire de Séance : HAUTANT Anne-Marie

OBJET : ACHAT PUBLIC / TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'AVENUE DE L'ARGENSOL
RAPPORTEUR : M. Jacques BOMPARD

La Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange est compétente en matière de création, d'aménagement et d'entretien de la voirie d'intérêt communautaire, qui représente l'intégralité du Domaine Public Routier de ses Communes membres.

Dans ce cadre, elle doit lancer une procédure de consultation pour un marché de travaux à réaliser sur le territoire de la Ville d'Orange.

L'opération d'aménagement de l'avenue de l'Argensol consiste en la restructuration de la voirie et des réseaux de l'avenue Rodolphe d'Aymard (De la Meyne à l'av de l'Argensol) et de l'avenue de l'Argensol pour 1,2km de long au total.

L'ensemble de ces travaux comprend :

- La restructuration de l'ensemble des chaussées,
- La création d'une piste piéton/cycle de 3 mètre de large le long des bords,
- La structuration de place de stationnement longitudinal,

REÇU EN PREFECTURE

Le 26/03/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-248400236-20190320-DCC2019035-

- La mise aux normes des quais de bus,
- La mise en séparatif des réseaux d'assainissement des eaux usées et du pluvial,
- Le renouvellement des conduites d'adduction d'eau potable,
- La reprise de l'éclairage public,
- La mise en discrétion des câbles de télécommunication,
- La mise en place de réseaux en réservation,
- La mise aux normes des feux de circulation,
- L'abattage d'arbre et la plantation d'arbre et d'espaces verts.

Les pièces du dossier de consultation sont rédigées par le Maitre d'œuvre le Cabinet d'études BEAC (MONTPELLIER 34) et les services de la CCPRO.

Le marché est alloti comme suit :

LOT 1 – VRD

LOT 2 – ECLAIRAGE PUBLIC

LOT 3 – RESEAUX HUMIDES (EU-AEP-Pluvial)

LOT 4 – ESPACES VERTS

Le montant prévisionnel des travaux est égal à 4 800 000 € HT soit 5 760 000 € TTC.

Afin de répondre aux grands principes de la commande publique, compte tenu du montant à engager, le pouvoir adjudicateur choisie la procédure adaptée

La dépense est prévue au Budget principal.

Les critères de jugement sont les suivants :

Prix 70%

Valeur technique 20 %

Délai 10 %

La Commune d'Orange disposant de la compétence liée aux espaces verts, il a été retenu de constituer un groupement de commande de manière à lancer une procédure de consultation unique assortie d'une convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage de manière à assurer une centralisation du pilotage et de la coordination des travaux.

Il convient que le Conseil de Communauté se prononce.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

VU Code Général des Collectivités Territoriales,

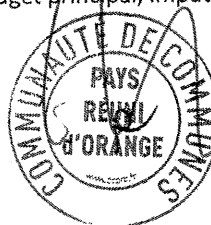
VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et son décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

CONSIDÉRANT le Dossier de Consultation des Entreprises concernant les besoins de la collectivité,

AYANT OUI l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré à la majorité :

- **AUTORISE** Le lancement de la procédure de consultation en procédure adaptée pour un marché de travaux d'aménagement de l'Avenue de l'Argensol à Orange,
- **AUTORISE** le pouvoir adjudicateur à signer toutes les pièces relatives au présent marché, après avis de la Commission d'appel d'offres réunie en formation MAPA,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget principal, imputation : 822-2315.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.
Orange, le 20/03/19



Le Président

Jacques BOMPARD

REÇU EN PREFECTURE

Le 26/03/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-2484 00236-2019 0320-DCC2019 035-